

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Station Hydrogène St Exupéry sur la commune principale de l'AIOT 50 Rue d'Italie 69124 Colombier-Saugnieu.

La référence de votre dossier est A-3-WF2Q68JR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/05/2023 à 19h26 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **41985346000584**

Organisme : **GNVERT**

Fonction : **CHEF DE PROJET**

### Personne morale

N° SIRET **84365625700022**

Raison sociale **HYMPULSION SAS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**LODGE URBAN GARDEN - 6 RUE ALEXANDER FLEMING**

**69007 LYON 07**

### Signataire

Qualité : **DIRECTEUR GENERAL**

### Référent

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Station Hydrogène St Exupéry**

Description des activités :

**La station de ravitaillement hydrogène est composée de 3 zones principales: - une zone de distribution publique pour le remplissage du réservoir d'un véhicule constitué de deux bornes de distribution sous un auvent - une zone de compression et stockage HP entourée de murs coupe-feux avec des éléments containerisés - une zone pour tube trailer entourée de murs coupe feux et fermé par des portes grillagées, un tube trailer est laissé à demeure et constitue la source d'hydrogène pour la station**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **50 Rue d'Italie 69124 Colombier-Saugnieu**

X : 861196

Y : 6515415

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

### 5 - Activité du site

## Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1416	1416	Stations-service à hydrogène	la quantité journalière d'hydrogène distribué 960 kg/j	DC	40 kg/h
4715	4715-2	Hydrogène (numéro CAS 133-74-0)	Quantité susceptible d'être présente 0.589 t	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Utilisation d'huile minérale en circuit fermé pour la lubrification du compresseur et des appareils hydrauliques. Les appareils sont installés sur bac de rétention. L'huile neuve est stockée sur bac de rétention, une vidange du circuit est prévue périodiquement. Autre fluides: eau glycolée et fluide frigorifique. Toutes les purges éventuelles sont réalisées manuellement par le personnel de maintenance et sont récupérées pour être envoyées dans un centre de traitement agréé.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Présence d'extincteurs dans les zones : de distribution, de stockage et de compression**

appropriés aux risques et conforme aux normes en vigueur. Arrêts d'urgence (manuel et automatiques) Systèmes de détection de fuite Détection gaz dans les espaces confinés contenant du gaz Détection de fumée dans les armoires électriques Détection incendie dans les espaces confinés contenant de l'hydrogène Détection incendie en extérieur : zone technique, zone trailer et zone de distribution Interphone d'appel pompier et équipes exploitants Protections contre les collisions par des massifs bétons ou glissières Test de fuite hydrogène réalisé préalablement à chaque remplissage pour tester la connexion flexible/véhicule Connectiques flexibles hydrogène / véhicule sécurisées Breakaway sur les flexibles Soupapes de sécurité sur réseau d'évent Equipements mis à la terre Contrôle annuel des Eléments importants pour la sécurité (EIPS)

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**Mandat de depot ICPE ST-EX.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Situation cadastrale du projet - StEX.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**ZEV\_StExupery\_GNVert\_PROJET-v12 - IMP\_compressed.pdf**